

RÉPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Recu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 077-217703933-20230411-1612-DE

MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 05 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE: 23 PRESENTS : 17 : 20 VOTANTS

Le mardi 11 avril 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, Mme PIOT Valérie, M. PETER Jean-Pierre, M. LEPROUST Thierry, Adjoints au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAVAUX Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, M. WILLART Stéphan, Mme MICHARD Céline, M. NASSAU Frédéric, Mme MICHALOWSKI Sylvie, M. GRANDMAIRE Serge, M. BOULANGER Yvan, Mme BOURGEOIS Bénédicte, M. PEROCHEAU Sébastien, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES:

Mme GAPPINI Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert M. PAILLER Hervé pouvoir à M. BOULANGER Yvan Mme BIRON Nolwenn pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme DUTARTRE Sonia Mme FOULON Patricia M. NYSSEN Alrick

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

M. WILLART Stéphan a été élu secrétaire de séance.

ID: 077-217703933-20230411-1612-DE

N° 1612: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - EAU ET ASSAINISSEMENT:

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation:

-	Recettes de l'exercice 2022 :	198 436.21 €
-	Dépenses de l'exercice 2022 :	138 342.93 €
-	Excédent de clôture 2022 :	60 093.28 €

Sec

ctic	on d'investissement :	
-	Recettes de l'exercice 2022 :	115 238.16 €
-	Dépenses de l'exercice 2022 :	82 226.57 €
-	Excédent de clôture 2022 :	33 011.59 €
-	RAR Recettes 2022:	0.00 €
-	RAR Dépenses 2022 :	9 670.06 €
		- 9 670.06 €
	Excédent de clôture 2022 :	23 341.53 €

Résultat cumulé de l'exercice 2022 :

83 434.81 €

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte administratif 2022 Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de 83 434.81 €.

Monsieur DELAVAUX Jean-Claude doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE le compte administratif 2022 – Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de 83 434.81 €.

CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture, Le Publié le

Fait et délibéré en séance, Pour extrait conforme. Le Maire.